



MAUGES SUR LOIRE

Offre Ref :487899

Ecole de musique Loire & Coteaux : 300 élèves - 20 professeurs

### Professeur de percussions

Date de publication : 03/04/2019

Date limite de candidature : 24/05/2019

Date prévue du recrutement : 01/09/2019

Type de recrutement : fonctionnaire exclusivement

Salaire indicatif : Rémunération statutaire

Nombre de poste(s) : 1

Grades ou cadres d'emploi : ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1ER CLASSE  
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

### MISSIONS

Descriptif des missions du poste : La commune de Mauges-sur-Loire recrute pour son école de musique un professeur de percussions.

L'agent aura pour mission :

- enseignement de l'instrument aux élèves (enfants, adultes)
- assurer le suivi et l'orientation des élèves en cohérence avec le projet d'établissement
- participer aux projets de diffusion
- s'investir dans les réflexions pédagogiques

Profil recherché : - Titulaire du Diplôme d'Etat dans la discipline  
- Impliquer dans la vie culturelle locales  
- Sens des relations humaines et du travail en équipe  
- Expérience similaire souhaitée

### CONDITIONS DE TRAVAIL

Lieu d'affectation : MAUGES-SUR-LOIRE

Service d'affectation : CULTURE

Temps de travail : Tps Non Complet : 11 heure(s) 30 minute(s)

### AVANTAGE(S) LIE(S) AU POSTE

Régime indemnitaire Participation contrat prévoyance Comité des Œuvres Sociales du Maine-et-Loire

### CANDIDATURES

Les candidatures sont à adresser à :

**Monsieur le Maire  
MAUGES SUR LOIRE  
4 rue de la Loire  
49620 LA POMMERAYE**

Informations complémentaires : Vous pouvez également adresser votre candidature (lettre + CV) accompagnée d'une copie de votre diplôme par mail à [sarah.douet@mauges-sur-loire.fr](mailto:sarah.douet@mauges-sur-loire.fr)  
Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter M. Philippe GAY, directeur de l'école de musique, à l'adresse mail suivante : [philippe.gay@mauges-sur-loire.fr](mailto:philippe.gay@mauges-sur-loire.fr)

### INFORMATION

Travailleurs handicapés Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des

---

fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.

---